



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 06 AU 12 FEVRIER 2010

N° 94

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 6
INTERNATIONAL	7
A SAVOIR	8

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

E-gouvernement: transparence dans la gestion budgétaire

Dans le cadre du renforcement de la transparence dans la gestion des finances publiques, la Trésorerie générale de Royaume (TGR) a mis en place le système de gestion intégrée de la dépense (GID). Opérationnel depuis 2007, le GID a été généralisé à partir du 1^{er} janvier 2010 à toutes les administrations publiques. Un séminaire a été organisé, le 5 février 2010 à Rabat, pour mettre en lumière les principales avancées réalisées dans le domaine des réformes budgétaires. La presse de cette semaine a accordé une attention particulière à ce sujet.

08/02/2010

LE MATIN



Séminaire de la Trésorerie générale du Royaume

Un séminaire d'information a été organisé, le 5 février à Rabat, sur les nouvelles prestations en matière de finances publiques et d'offres de services de la Trésorerie générale du Royaume. M. Saïd Ibrahim, le trésorier général du Royaume, a souligné à cette occasion que « les réformes que connaissent les institutions du pays ne pourraient réellement produire leur effet sans une stratégie globale de modernisation de l'administration publique et une rationalisation de la gestion publique ». Deux objectifs fondamentaux président à

cette modernisation, la réforme du processus de gestion des finances publiques ainsi que l'amélioration du service clients et partenaires. Dans cette perspective, la TGR a mis en ligne un ensemble de services dans le cadre de la gestion intégrée de la dépense (GID), qui permettent dans un premier temps de simplifier les circuits en matière d'échange de données et de traitement informatisé des virements. Ce système contribue également à rénover les relations entre la TGR et ses partenaires sur la base d'une approche de proximité, de célérité et de transparence.

12/02/2010

Reporter



Modernisation des services de la TGR: un chantier multidimensionnel

La Trésorerie générale de Royaume (TGR), institution centrale dans la gestion des finances publiques, s'est engagée depuis quelques années dans un vaste projet de modernisation multidimensionnel. Une attention particulière a été accordée au contrôle des dépenses publiques, avec la mise en place du système de gestion intégrée de la dépense (GID). Cet outil est conçu pour être un

levier de modernisation et de rationalisation de la gestion publique et un socle de mise en œuvre des réformes budgétaires. Le second plus grand chantier de la TGR est la gestion des marchés publics à travers le portail marocain des marchés publics. Cette plateforme informatique vise à instaurer plus de transparence et d'intégrité dans la gestion des marchés publics.

06-07/02/2010

L'OPINION

Marchés publics : révision des cahiers de charges relatifs à l'élaboration des manuels scolaires

Le Premier ministre M. Abbas El Fassi, a signé un arrêté portant sur la révision des cahiers de charges relatifs à l'élaboration des manuels scolaires, dans le cadre du renforcement de la transparence des marchés publics et de l'instauration d'une concurrence loyale. Cet arrêté prévoit l'exclusion des appels d'offre relatifs au manuel

scolaire pour une durée de 3 ans, pour les entreprises ayant commis une des infractions mentionnées dans les articles 6 et 7 de la loi sur la liberté des prix et de la concurrence. L'arrêté souligne également la nécessité de réorganiser les commissions d'évaluation et d'approbation et la prise en compte des critères de compétences et de transparence.

libération

La CNSS procède à des inspections impromptues des entreprises affiliées

Une nouvelle campagne d'inspection des entreprises affiliées à la CNSS vient d'être lancée. Une opération au sujet de laquelle la CNSS refuse obstinément de communiquer, mais qui semble importante étant donné le secret qui l'entoure et la confidentialité des démarches qui l'ont précédée. En

effet, dans une déclaration à la presse, les premiers jours de sa nomination, Said Ahmidouch, directeur général de la Caisse avait précisé que l'action qu'il comptait impulser reposerait essentiellement sur la transparence et la collaboration avec l'ensemble des parties en vue d'une meilleure qualité des services.

Reporter

الحرية

Instance centrale de prévention de la corruption

Le président de l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC), M. Abdesselam Abouddrar, a affirmé, à l'ouverture de la session ordinaire de l'assemblée générale de l'instance, que « l'ICPC s'appuie, dans la mise en œuvre de ses recommandations sur les compétences exécutives de ses partenaires : le gouvernement, les représentants des professionnels du secteur

privé, les syndicats, les administrations et, bien sûr, la société civile ». M. Abouddrar a également annoncé le lancement prochain de plusieurs projets relatifs à l'élaboration d'études horizontales et sectorielles, de deux projets de loi relatives à la protection des victimes, des témoins et des dénonciateurs et à la généralisation de l'initiative lancée au niveau des douanes.

09/02/2010

LE MATIN

LE SECOND MINISTRE

libération

العدل

LE SOIR

الصباح

Les axes prioritaires de la réforme selon le nouveau ministre de la justice

Lors d'une rencontre avec les premiers présidents et les procureurs généraux du Roi près les cours d'appel, les présidents et les procureurs du Roi près les tribunaux de première instance et les responsables des juridictions spécialisées, organisée lundi à l'Institut national des études juridiques de Rabat, le ministre de la justice, Mohamed Naciri, a

exposé les grandes lignes de la réforme du secteur ainsi que les actions urgentes qu'il entendait engager. M. Naciri a souligné, à cet égard, que « des programmes et des mesures susceptibles de concrétiser et de traduire dans les faits cette réforme » ont été mis en place qui concernent le renforcement des institutions judiciaires et administratives.

09/02/2010



Réforme de la justice: un médiateur dans les tribunaux

Le ministre de la Justice, M. Mohamed Naciri, a annoncé la création de la fonction de médiateur au sein des juridictions les plus importantes du pays. Ce sera le cas à Rabat, Casablanca, Fès, Marrakech et Tanger. Cette mesure fait partie du dispositif d'urgence pour améliorer l'accueil dans les tribunaux. Cette fonction sera assurée par un magistrat du siège,

accompagné d'un magistrat du parquet et d'un greffier. Le médiateur aura pour fonction de faciliter l'accès à la justice et de régler les problèmes que peuvent rencontrer les justiciables... Il s'agit de restaurer la confiance des citoyens et mettre l'accent sur la moralisation et l'immunisation du secteur et de ses métiers pour une adhésion aux valeurs de la justice.



Détournement d'indemnités au préjudice de retraités de la poste

Des retraités du secteur de la poste ont dénoncé le détournement de leurs indemnités de maladies et l'impunité des coupables. Ils ont affirmé que leurs investigations ont montré que différentes sommes d'argent ont été détournées vers un compte bancaire anonyme. Un responsable

de la mutuelle des fonctionnaires de la poste a reconnu l'implication d'un fonctionnaire dans cette affaire sans qu'aucune mesure ne soit prise à son encontre. Les retraités ont affirmé ne pas avoir perçu les sommes dues malgré les promesses des responsables de la mutuelle.



Dix ans de prison pour un inspecteur de la direction des impôts

La cour d'appel de Tanger a condamné un inspecteur provincial chargé de la perception des impôts à la direction régionale des impôts à 10 ans de

prison ferme et à une amende de 1000 dirhams, ainsi qu'au remboursement de l'argent détourné dont le montant s'élève à 50 millions de centimes.

10/02/2010



Colloque sur le Système national d'intégrité et la réforme de la justice

Un colloque sur le Système national d'intégrité et la réforme de la justice sera organisé le 12 février à Tétouan, à l'initiative de l'Association marocaine de la lutte contre la corruption Transparency Maroc et l'association « Adala ». Cette rencontre sera consacrée à la présentation des résultats d'une étude

pilote réalisée par Transparency Maroc sur le système national d'intégrité. Ce colloque sera également l'occasion de présenter un mémorandum élaboré par dix associations sur la réforme de la justice et qui comprend des recommandations fondées sur un diagnostic minutieux de la réalité et conformes aux standard universels.

DIVERS

10/02/2010

LE SOIR Corruption : le palmarès maghrébin

Selon la dernière actualisation de l'indice de perception de la corruption, les pays du Maghreb restent à la traîne. C'est la Mauritanie qui est classée dernière (157e rang mondial), elle est

devancée par la Tunisie (66e), la Libye (144e), le Maroc (126e) et l'Algérie (131e). L'Indice de perception de la corruption se base sur 13 sources de données.

11/02/2010

**Affaire Oudghiri : l'ex-PDG d'Attijariwafa Bank jugé par contumace**

Mardi 9 février, le tribunal de première instance de Casablanca a décidé que Khalid Oudghiri El Idrissi sera jugé par défaut. Cette décision implique que l'ex-PDG d'Attijariwafa Bank, sera jugé malgré son absence. Ce procès tiendra le 4 mars prochain sa

quatrième audience. Durant l'audience du 9 février, un avis de recherche a été établi contre un des témoins-clés, Mohamed Benjelloun. Ce dernier ne s'est pas présenté devant la cour depuis le début de l'instance fin janvier 2010.

Report de l'examen de l'affaire des minotiers

La Cour d'appel de Casablanca a reporté le procès de Ghali Sebti, ancien président de l'association professionnelle des minotiers, au 16 mars prochain, pour l'audition des témoins. Deux autres inculpés sont poursuivis dans cette affaire, il s'agit de Mohamed El Kassidi et Jamal Eddine Abaâkil.

Les trois inculpés, qui étaient en fuite, avaient été condamnés par contumace, en 2004, par la Cour spéciale de justice de Rabat, à des peines de 15 ans de réclusion. Ils sont accusés de «dilapidation de deniers publics et privés, abus de confiance et abus de pouvoir».

**L'instance de protection des biens publics demande le réexamen de l'affaire du CIH**

L'Instance nationale de protection des biens publics demande le réexamen de l'affaire du CIH, l'audition de toutes les personnes dont les noms ont été cités par l'ancien directeur général, quel que soit leur niveau de responsabilité et la poursuite de toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans le détournement et la dilapidation des fonds publics. A cet égard, l'instance a exprimé sa consternation concernant

les jugements prononcés qui dénotent l'absence d'une réelle volonté des instances étatiques de traiter cette affaire dans le respect des règles du procès équitable et de récupérer des fonds détournés. L'instance a affirmé que doubler les peines des inculpés sans prendre en considération les noms révélés par l'accusé principal dans cette affaire, est de nature à compromettre la solution juridique correcte de ce dossier.

DIVERS

12/02/2010



IGF : une mission d'audit à l'Office National des Aéroports

Lundi dernier, des agents de l'inspection générale des finances (IGF) ont pris leurs quartiers à l'Office National des Aéroports (ONDA) pour une mission à durée indéterminée. Un déploiement qui alimente les rumeurs d'autant qu'il intervient juste après le départ de son directeur général. Rappelons qu'Abdelhanin Benallou a été remercié, le 2 Février, après 7 ans de services. Selon des sources proches du dossier, le lancement d'un audit interne à l'arrivée d'un nouveau responsable est la règle. Seulement, là,

la procédure semble plus «musclée». Les inspecteurs de l'IGF s'intéresseraient particulièrement à certains volets de la gestion de l'office. Ainsi, les marchés dits en entente directe, soit 10% des marchés de l'ONDA, sont les premiers à passer au peigne fin. Parmi les cibles dans le viseur de l'IGF, les attributions de concessions commerciales notamment les cafés et restaurants (détenus pour certains par la société CGM) dans les différents aéroports du Royaume.



Poursuite d'un président d'arrondissement à Casablanca dans le cadre de l'affaire du marché de gros

Le juge d'instruction près la cour d'Appel de Casablanca, Jamal Serhane, a inculpé un président d'arrondissement et un ancien directeur du marché de fruits et légumes de Casablanca, dans une affaire de détournement de fonds. Selon une source bien informée, le président d'arrondissement figure parmi les principaux inculpés. Le juge Serhane a également retiré les passeports des

inculpés avec interdiction de quitter le territoire national. D'autres personnes impliquées dans cette affaire, seront auditionnées prochainement, dont deux présidents d'arrondissements, accusés de dilapidation et de détournement de fonds publics, de falsification de documents officiels et de falsifications des données informatiques du fichier central du marché.

التجديد
الجديدة
Un an de prison ferme pour deux des principaux accusés dans l'affaire de détournement de fuel et d'abus de confiance à Inezgane

Le tribunal de première instance à Inezgane a condamné, mercredi, les deux principaux accusés poursuivis dans l'affaire de détournement de fuel et d'abus de confiance à une année de prison ferme chacun et une amende de 21 millions de centimes contre l'un

des accusés pour falsification et émission d'un chèque sans provision. Au total, sept accusés sont poursuivis dans cette affaire, deux d'entre eux en état d'arrestation et les cinq autres en liberté provisoire, dont trois anciens membres de la municipalité d'Inezgane.

المساءلة
الصباح
النهار المغربية
الجديدة
Un baron de la drogue implique un directeur de prison

Dans le cadre des investigations en cours concernant l'évasion de la prison agricole de Zaio, le 23 mai 2008, d'un baron de la drogue dénommé Bachir Soussi, la police judiciaire a procédé à l'arrestation mercredi dernier de l'ancien directeur de cette prison,

actuellement directeur de la prison civile agricole de Nador, ainsi que d'autres fonctionnaires. Lors de l'enquête préliminaire, l'ancien directeur de la prison de Zaio a nié avoir reçu une somme de 100 millions de centimes du baron de la drogue pour faciliter son évasion.

DIVERS

06/02/2010



L'ancien président gabonais Omar Bongo a fait des affaires douteuses aux Etats-Unis

Un rapport du Congrès américain a mis en lumière des opérations financières douteuses qui auraient été menées, aux Etats-Unis en 2006, par l'ancien président gabonais, Omar Bongo, aujourd'hui décédé, et par des membres de sa famille, dont son fils Ali, qui lui a succé-

dé. Un document publié jeudi indique que l'ancien président et son fils, alors ministre de la Défense, ont déboursé 18 millions de dollars pour s'offrir les services d'un lobbyiste américain Jeffrey Birrell. Leur but : acquérir six véhicules blindés et six avions militaires C-130.

07/02/2010



Corruption en Algérie: Sonatrach lâche Mohamed Meziane

A la demande du ministre algérien de l'Energie et des Mines, Chakib Khelil, le collectif d'avocats désigné initialement par la Sonatrach pour défendre l'ancien PDG, Mohamed Meziane, et six autres cadres

accusés de corruption s'est retiré. Contre toute attente, Chakib Khelil revient sur sa décision de prendre en charge la défense des cadres dirigeants poursuivis dans le cadre de ce dossier.

09/02/2010



Le président brésilien propose une loi pour lutter contre la corruption

Le président brésilien, Luiz Inacio Lula da Silva, a soumis, lundi au Congrès, un projet de loi visant à sanctionner plus durement les entreprises se rendant coupables de corruption de fonctionnaires. Ce texte prévoit qu'une entreprise qui tenterait d'acheter des fonctionnaires brésiliens ou étrangers serait condamnée à une amende de 1% à 30% de son bénéfice net, voire pourrait être fermée, indique la présidence brésilienne

dans un communiqué. A l'heure actuelle, ces faits sont punis par une interdiction de présenter une candidature à un appel d'offre public. « Cette loi ne mettra pas fin à la corruption, mais il deviendra plus coûteux pour les entreprises de s'y adonner ou de la tolérer », a estimé Claudio Abramo, directeur exécutif de l'ONG Transparencia Brasil, qui étudie l'ampleur de la corruption dans le pays.

10/02/2010



Transparency accorde son assistance aux victimes de la corruption

Transparency international Nigeria a décidé d'accorder une assistance juridique gratuite aux victimes de la corruption dans le pays. Selon son président, le général Ishola Williams, l'organisation internationale compte créer le centre de plaidoiries et de consultations juridiques (ALAC), dont la mission sera d'encourager

les dénonciations de la corruption. Il a également déclaré que la section de Transparency international œuvrera pour le « renforcement des mécanismes de transparence et de l'obligation de rendre compte dans la prestation des services publics dans certains secteurs, notamment l'éducation, la santé et l'eau ».

Gestion intégrée de la dépense publique

Le système de gestion intégrée de la dépense (GID) est un système d'information budgétaire et comptable, unifié et commun à l'ensemble des acteurs de la dépense publique. Ce système devrait permettre, à terme, de réduire les délais de traitement des actes de la dépense, d'en optimiser les coûts de traitement, de disposer en temps réel de l'information budgétaire et comptable et enfin d'offrir un service de qualité aux acteurs de la dépense publique.

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption
Résidence Kays, Immeuble D,
Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal
Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : onc@menara.ma

Site : www.transparencymaroc.ma